

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 04/317 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 3 LOTS CADASTREE B 427 ET DU TERRAIN ATTENANT B 1273 SITUES AU CARREFOUR DE CASATORRA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BIGUGLIA (ROUTE NATIONALE 193)

---

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2004

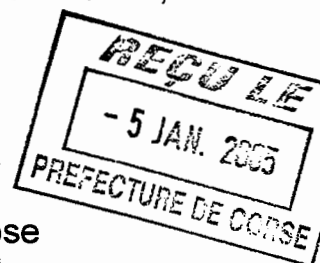
L'An deux mille quatre, et le dix sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, ZUCCARELLI Emile

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme ALIBERTINI Rose  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. GALLETTI José à Mme GUERRINI Christine  
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme BURESI Babette  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

FELICIAGGI Robert, GUAZZELLI Jean-Claude, SCIARETTI Véronique,  
TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 04/01 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 portant adoption du Budget Primitif 2004,
- VU** la délibération n° 04/110 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2004 portant approbation de la Décision Budgétaire Modificative N° 1 de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2004,
- VU** la délibération n° 04/173 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2004 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2004,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,



**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe de l'acquisition de 3 lots de la parcelle B 427 et du terrain attenant B 1273 situés au carrefour de Casatorra sur le territoire de la commune de BIGUGLIA (Route Nationale 193), tel que décrit dans le rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les actes d'acquisition notariés ou les procurations notariées conformes aux prix des Domaines et tout document se rapportant à cette affaire.


**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

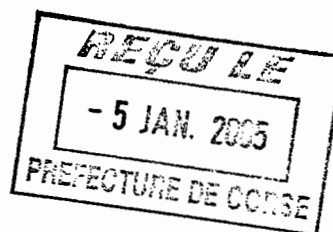
AJACCIO, le 17 décembre 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et pour validation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

  
Camille de ROCCA SERRA



**A N N E X E**

RECUE  
- 5 JAN. 2005  
PREFECTURE DE CORSE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 3 LOTS CADASTREE B 427  
ET DU TERRAIN ATTENANT B 1273 SITUES AU CARREFOUR  
DE CASATORRA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BIGUGLIA  
(ROUTE NATIONALE 193)**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la proposition d'acquisition de 3 lots situés dans une bâtisse cadastrée B 427 sise au carrefour de Casatorra sur la Route Nationale 193 sur le territoire de la commune de Biguglia et d'un terrain attenant B 1273.

Ce bâtiment portant le n° B 427 au cadastre (cf. plan joint en annexe au présent rapport) est divisé en cinq lots qui se décomposent comme suit :

***Lots n° 1 et 2 - Propriété des frères François et Joseph DOLESI***

- Un appartement type F4,
- Une supérette,

***Lots n° 3 - Propriété de M. Christophe PIETRI***

- Un studio,

***Lots n° 4 et 5 - Propriété en indivision DOLESI (veuve DOLESI et ses enfants)***

- Plusieurs pièces au-dessus du restaurant,
- Un restaurant.

L'aménagement du carrefour va nécessiter la démolition de la bâtisse (cf. plan des travaux).

Nous avons reçu l'accord écrit de l'indivision DOLESI et de Monsieur PIETRI et nous sommes sollicités pour un règlement à l'amiable rapide.

Le Service des Domaines a évalué le lot de Monsieur Christophe PIETRI (studio), marge de négociation de 20 % comprise à 39 600 €, le restaurant à 66 560 €, les pièces du dessus à 65 630 € et la parcelle B 1273 située en zone NDI à 1 530 €.

Nous sommes, par ailleurs, en pourparlers avec les frères DOLESI pour les deux autres lots.





**Direction des Services Fiscaux  
de la Haute-Corse  
Brigade Domaniale  
Quartier Recipello BP 301  
20402 BASTIA CEDEX**

Tél : 04 95.32.94.39  
Fax : 04 95.32.93.94

**Bastia, le 14 avril 2004**

**Affaire suivie par : H. MARIN  
SEI N°CL/200455**

**Objet:** - Estimation domaniale -

**Réf:** Votre lettre en date du 29/10/2003 ML/TA/BF-2003.10-201

*Monsieur le Président,*

*Par lettre citée en référence, vous demandez mon avis sur la valeur vénale d'un ensemble immobilier bâti sis à **BIGUGLIA** appartenant aux consorts **DOLESI** et à Monsieur **PIETRI Christophe** ( giratoire de Casatorra ).*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette valeur peut être fixée à **91470 €** pour l'appartement situé au 1er étage, **76225 €** pour la superette, **27440 €** pour le studio, **66560 €** pour l'ancien restaurant, **65630 €** pour les pièces situées au-dessus de l'ancien restaurant et à **1530 €** pour les terrains situés en zone NDi.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma considération distinguée.*

**P/Le Directeur des Services Fiscaux  
L'Inspecteur**

**H. MARIN**

*Monsieur le Président  
du Conseil Exécutif de CORSE  
Service Foncier  
A l'attention de MME LESLING Muriel  
Boulevard Benoit Danesi B.P. 315  
20297 BASTIA CEDEX 9*





**Direction des Services Fiscaux  
de la Haute-Corse  
Brigade Domaniale  
Quartier Recipello BP 301  
20402 BASTIA CEDEX**

Tél : 04 95.32.94.39  
Fax : 04 95.32.93.94

**Bastia, le 2 juin 2004**

*Affaire suivie par : H. MARIN*

Mei : henri.marin @ dgi.finances.gouv.fr  
*SEI N°CL/200485*

**Objet :** - *Estimation domaniale -*

**Réf :** *Voire lettre en date du 8/5/2004 ML/TA/BF-2003.10-201*

*Monsieur le Président,*

*Par lettre citée en référence, vous demandez mon avis sur la valeur vénale d'un ensemble immobilier bâti sis à BIGUGLLA appartenant à Monsieur PIETRI Christophe ( B 427 giratoire de Casatorra ).*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette valeur peut être fixée à 33 000,00 €*

*Une marge de négociation de 20 % peut être envisagée*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma considération distinguée.*

*P/Le Directeur des Services Fiscaux  
L'Inspecteur*

**H. MARIN**

*Monsieur le Président  
du Conseil Exécutif de CORSE  
Service Foncier  
A l'attention de MME LESLING Muriel  
Boulevard Benoite Danesi B.P. 315  
20297 BASTIA CEDEX 9*

